



CONVOCATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le 13 décembre 2012 à 11h à la Salle des mariages, Rue Grande, 9 à Quiévrain.

ORDRE DU JOUR :

Deuxième convocation de Monsieur Coulon pour son installation en tant que Conseiller communal

Art. L1226-2 du CDLD

"Les mandataires désignés dans l'article L1226-1 (conseillers communaux, bourgmestre et échevins) qui, après avoir reçu 2 convocations consécutives à l'effet de prêter serment, s'abstiennent sans motif légitime de remplir cette formalité, sont considérés comme démissionnaires."

Séance publique,

1. Approbation du procès verbal de la séance du 29.08.12. (suite à une modification) et du procès verbal du 13.11.2012.
2. Installation d'un Conseiller communal : Vérification et validation des pouvoirs de Monsieur Coulon – Prestation de serment
3. Conseillers communaux : Fixation du tableau de préséance
4. Intercommunales - Déclarations individuelles d'apparentement
5. Election des membres du Conseil de Police
6. Désignation des membres de la Commission des Finances et des Investissements
7. Désignation des membres de la Commission des Travaux et des Sports
8. Désignation des membres de la Commission des Affaires générales
9. Finances - Vote d'un douzième provisoire

Par le Collège,

Le Secrétaire communal FF,

C. Bouillé

Le Bourgmestre,

V. Damée